

le 6.7.83

Cher Nils,

J'ai oublié de te parler de la proposition d'Olivier Dufour tendant à la demande d'une expertise infirmière sur les soins infirmiers prodigués à Alain (avec leurs négligences et fautes éventuelles).

La théorie des infirmiers semble maintenant de revendiquer un statut pour les soignants infirmiers, avec son corollaire, la responsabilité pour les fautes commises. En conséquence, Olivier propose d'examiner, dans une expertise infirmière, s'il y a eu des manquements dans les soins infirmiers.

La situation actuelle veut que ce soient les médecins qui sont responsables des ordres donnés. Les infirmiers revendiquent ici de pouvoir, par exemple, refuser un traitement dangereux ou toxique et, par là, une co-responsabilité de leur part.

Je me souviens qu'au début de l'affaire d'Alain, tu étais réticent pour attaquer les infirmiers, peut-être avec raison. Mais si ce sont les infirmiers eux-mêmes qui souhaitent éclaircir leur responsabilité dans la mort d'Alain, je trouve la démarche valable.

Olivier propose de s'adresser à Mme Abdelal, qui est égyptienne et infirmière conseil du Conseil International des Infirmières pour donner l'adresse d'un expert infirmier.

Je te laisse le soin de juger de la suite à donner à la proposition d'Olivier.

Amicalement,
Rolf